Le Marché de l'équilibrage

Commission Accès aux Marchés

27/02/2020

Sommaire

1. Europe de l'équilibrage : les travaux européens en 2020

Les décisions de l'ACER sur les propositions transmises
Les propositions européennes en cours d'instruction par l'ACER

2. L'évolution du marché d'équilibrage français se poursuit

Réserves primaire : FCR cooperation
Réserve secondaire : feuille de route des évolutions
Réserve tertiaire : programme de travail pour la contractualisation de RR-RC en 2020
Plateforme européenne de partage de réserve de remplacement (TERRE)
Programme de travail jusqu'en 2025
Focus sur le pas de règlement des écart au pas 15 min



1

Europe de l’équilibrage

Les travaux européens en 2020

Europe de l'équilibrage

Les décisions de l'ACER sur les propositions saisies

3 Décisions de l'ACER

Fixation du prix de l'énergie d'équilibrage (art 30)

- Rémunération de l'ensemble des offres activées au prix marginal (y compris pour les activations liées à des contraintes transfrontalières)

Cadre de mise en œuvre de la plateforme de aFRR (art 21)

- Mise en service : mi 2022 (+ dérogation possible de 2 ans)
- Anticipation d'un an du passage à une FAT 5min le 18 décembre 2024 au lieu du 18 décembre 2025

Cadre de mise en œuvre de la plateforme de mFRR (art 20)

- Mise en service : mi 2022 (+ dérogation possible de 2 ans)

Les informations complémentaires et le texte des décisions sont disponibles à ce lien

Europe de l'équilibrage

Les propositions européennes en cours d'instruction par l'ACER

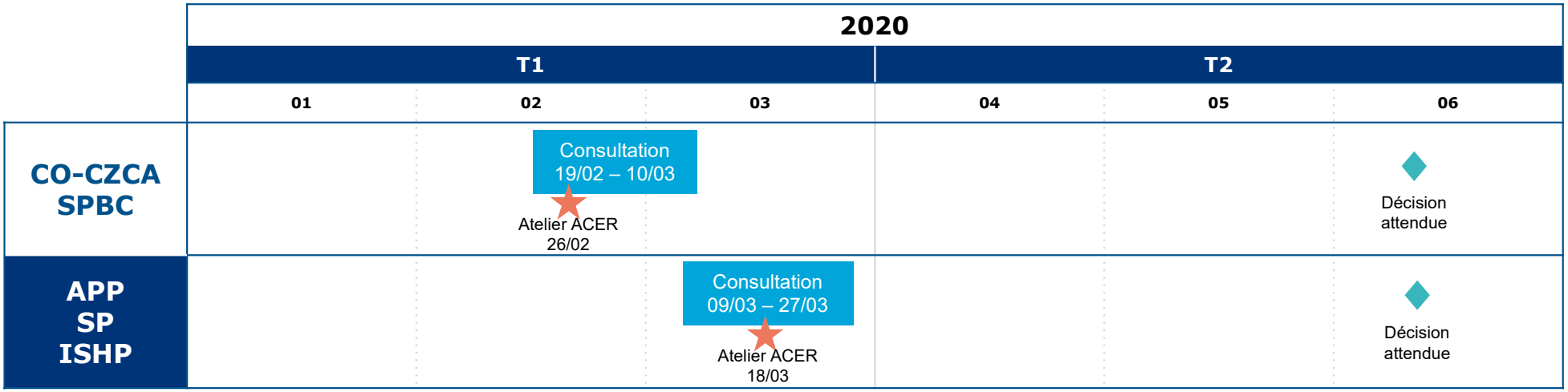
4 propositions transmises à l'ACER par les régulateurs

INIF > Cadre de mise en œuvre de la compensation des déséquilibres (art 22)
APP > Motifs d'activation (art 29)
SP > Règlement des échanges prévus d'énergie GRT-GRT (art 50)
ISHP > Proposition d'harmonisation du règlement des déséquilibres (art 52)

2 propositions adressées directement à l'ACER par les GRT

SPBC > Produit standard de capacité d'équilibrage (art 25)
CO-CZCA > Allocation de capacité entre-zones | Co-optimisation (art 40)

Conformément au modalités définies par le Paquet Energie Propre



★ Atelier acteur organisé par l'ACER

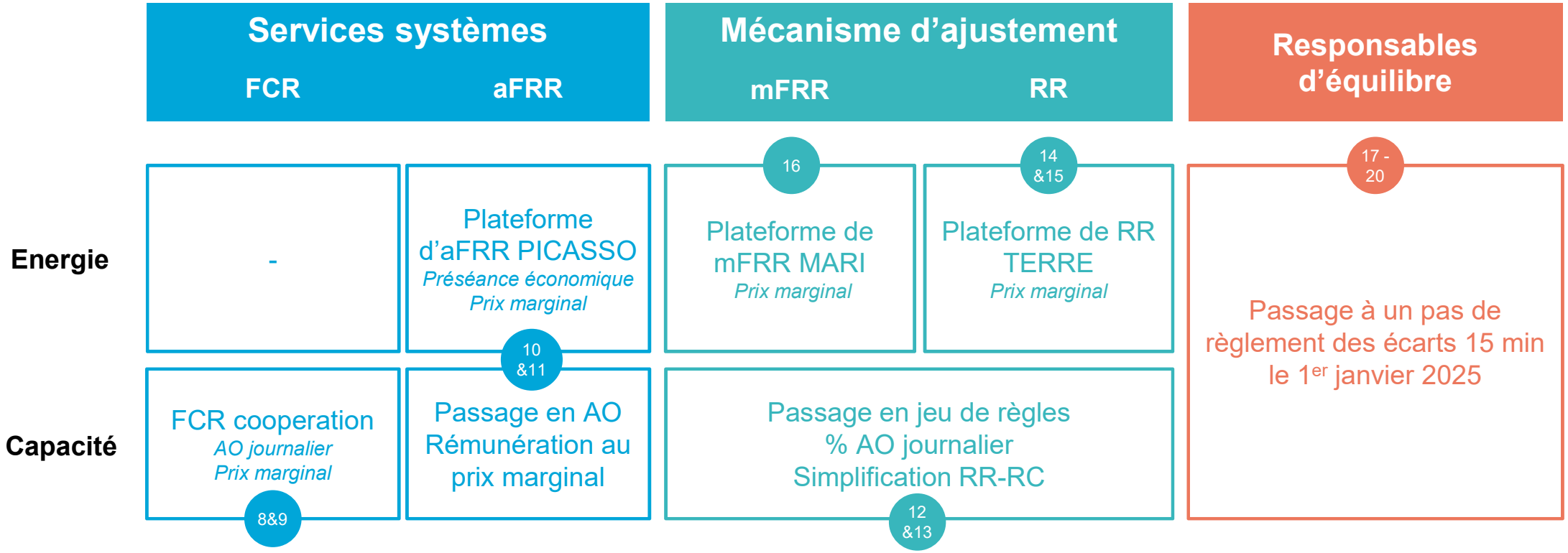
Les consultations CO-CZCA et SPBC sont disponibles à ce lien

2

Marché français de l’équilibrage

Les évolutions se poursuivent jusqu’en 2025

Marché français de l'équilibrage

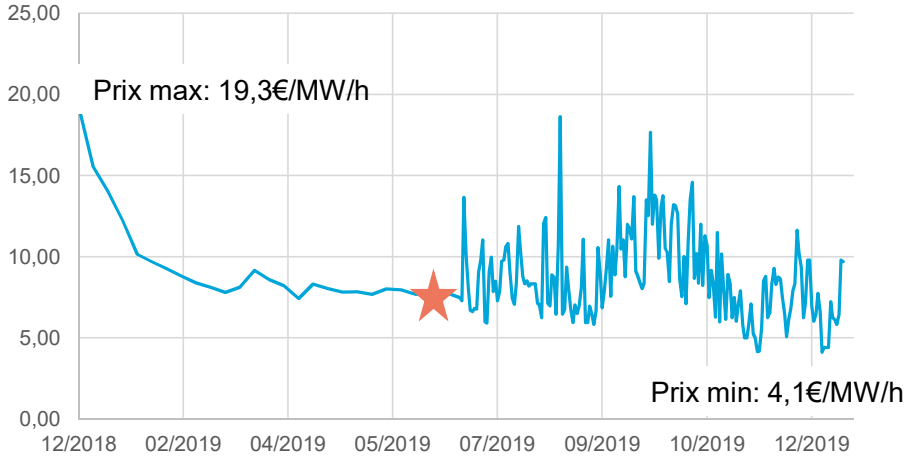


5 n° slide où le sujet est abordé dans la présentation

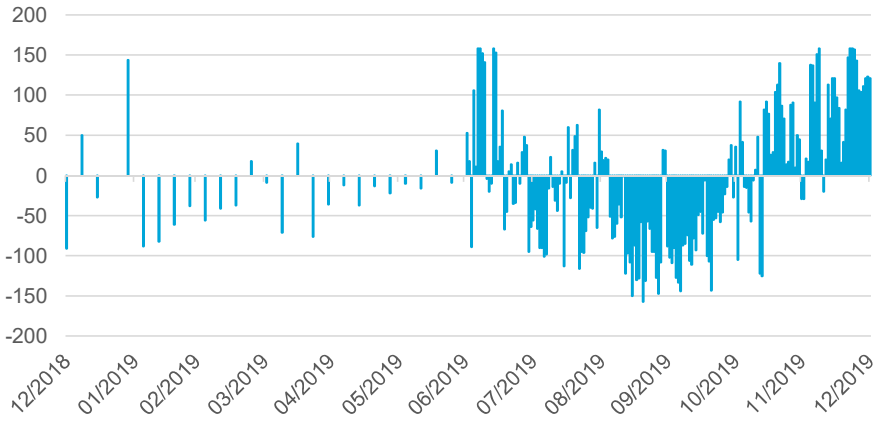
Réserve primaire - FCR

Bilan de l'appel d'offre FCR 2019

Prix FCR France (€/MW/h)



Solde exportateur France (Exports - Imports, MW)



- Passage d'un AO hebdomadaire à un **AO journalier J-2 jours ouvrés** (1er Juillet 2019)
- Passage d'un paiement au prix d'offre à un **paiement au prix marginal** (1er Juillet 2019)
- Prix moyen sur l'année 2019 : **9€/MW/h**

- **Importation journalière moyenne de 12 MW**
- Solde importateur 65% des jours, avec une moyenne de 53 MW
- Solde exportateur 35% des jours, avec une moyenne de 77 MW
- Solde exportateur max : + 158 MW (atteint 6 fois)
- Solde exportateur min : - 157 MW (atteint une fois)

Réserve primaire - FCR

Passage à un appel d'offre J-1 en juillet 2020

Plus proche du temps réel + Produits plus fins + Rémunération au prix marginal

Avantage Faciliter la participation de moyens moins prédictifs (ENR, fil de l'eau, stockage, …)



- Enchères **en S-1 le mardi à 15h**
- Enchères **hebdomadaire**
- Produits **hebdomadaire**
- Rémunération au **prix d'offre**

- Enchères **journalières en J-2 à 15h**
- Enchères les **jours travaillés**
- Produits **journaliers base**
- Règlement au **prix marginal**

- Enchères journalières **en J-1 à 8h**
- **Enchères tous les jours**
- **Produits 4h**
- Règlement au **prix marginal**

Réserve secondaire - aFRR

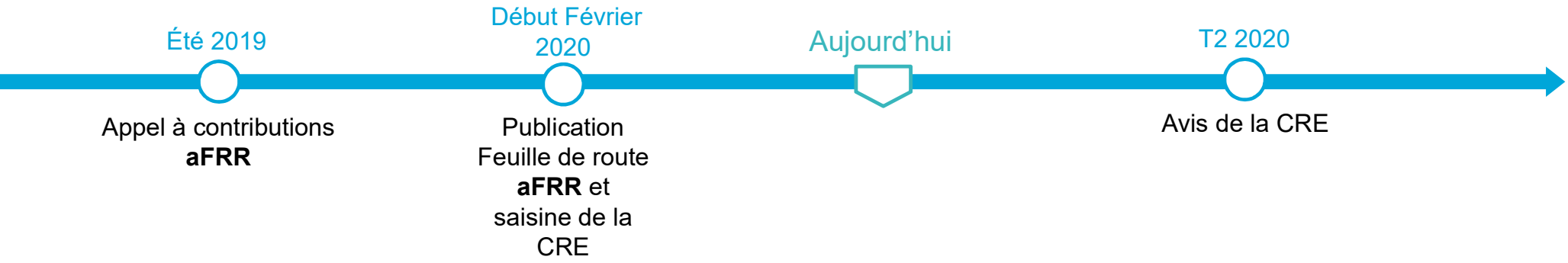
Feuille de route

Passage en appel d'offres aFRR + Certification des capacités en 5 min + Passage à l'activation au merit order

Avantages

Facilitation de la participation des capacités d'aFRR à de nouveaux acteurs sans obligation (ENR, stockage, …)

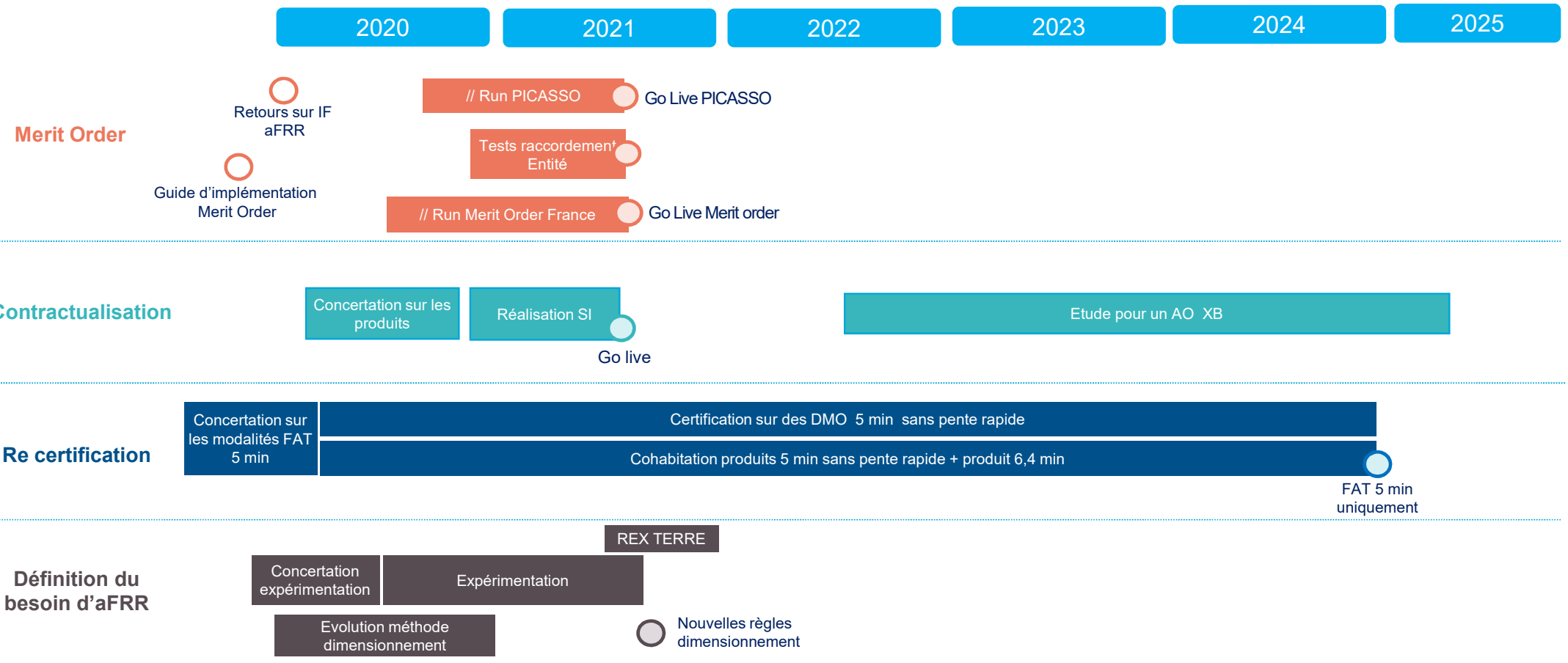
Valoriser l'énergie d'aFRR sur la plateforme européenne au prix marginal



Réserve secondaire - aFRR

Feuille de route

10 &11



Réserve tertiaire

Programme de travail pour la contractualisation de RR-RC en 2020

% AO journalier
100-% AO annuel

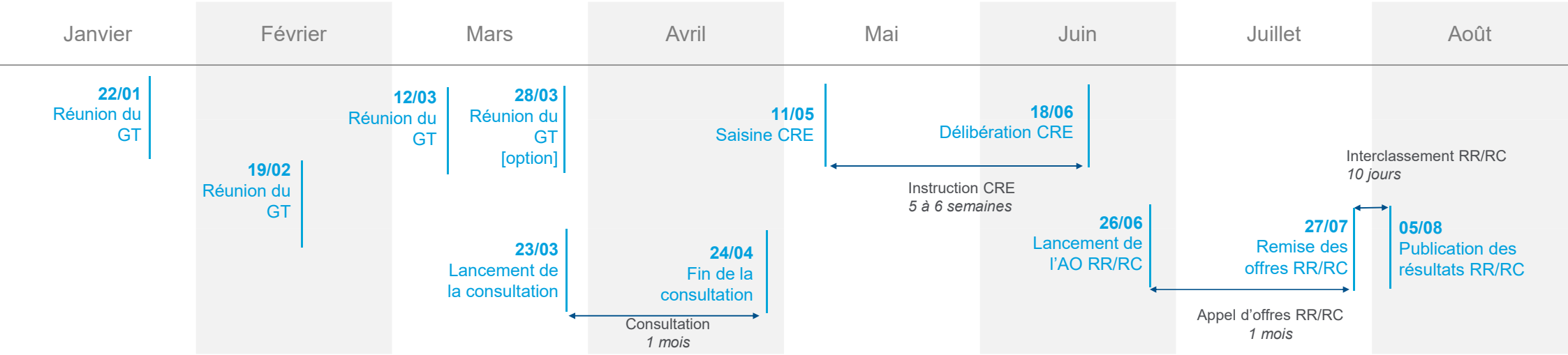
+

Passage en jeu de règles RR-RC

+

Simplification des RR-RC

Calendrier prévisionnel de l'appel d'offres 2021



Réserve tertiaire

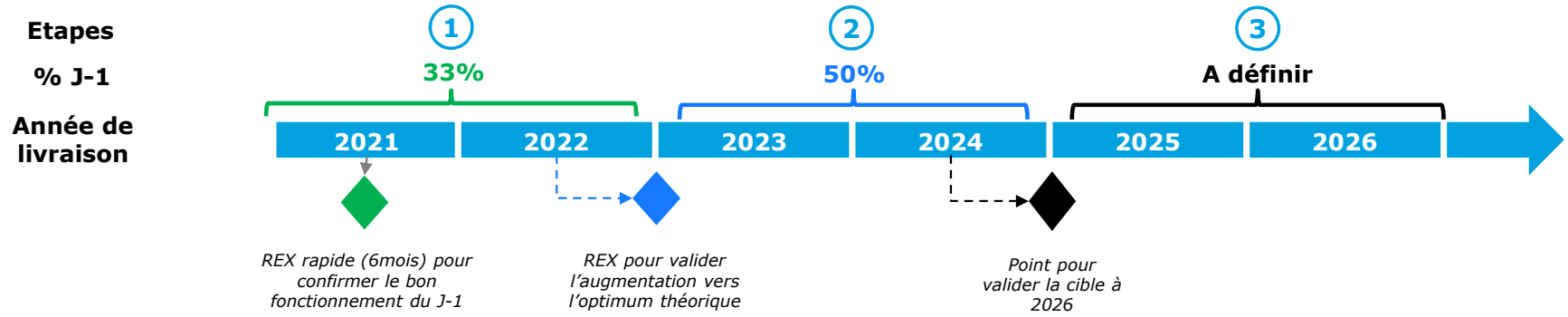
Proposition de répartition des volumes J-1 et A-1

Une analyse économique sur la répartition du volume A-1 / J-1, partagée en GT RR-RC, a notamment identifié :

- l'absence d'éléments chiffrés justifiant un passage à 100% de volume en J-1 dès a présent ;
- l'absence de risques / pertes économiques concrètes à un volume « minimal » de 30% en J-1 ;
- un optimum « théorique » à 50%.

Certains acteurs ont également partagé la nécessité de concerter sur une base « qualitative », au-delà de l'analyse économique.

RTE propose une progression en 3 étapes pour la répartition de volume J-1 / A-1



Plateforme européenne de réserve de remplacement

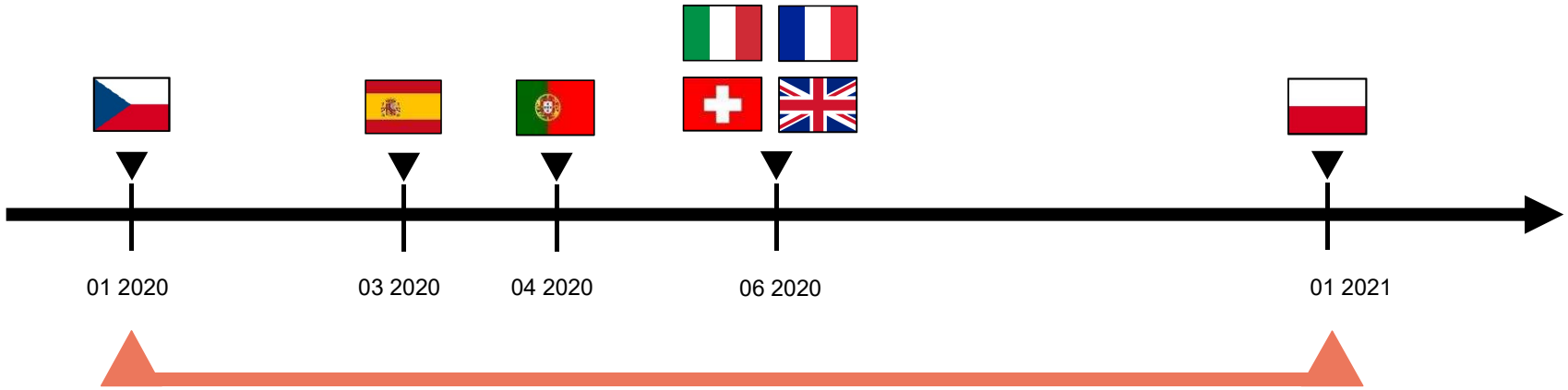
Calendrier de connexion à TERRE

Ouverture des ATC

RTE mettra à disposition les ATC sur la plateforme en juin 2020

Exploitation sous contrôle

Ouverture de quelques guichets prévue fin juin 2020 avec une montée en puissance progressive en visant un fonctionnement 24 guichets 7/7 en fin d'année

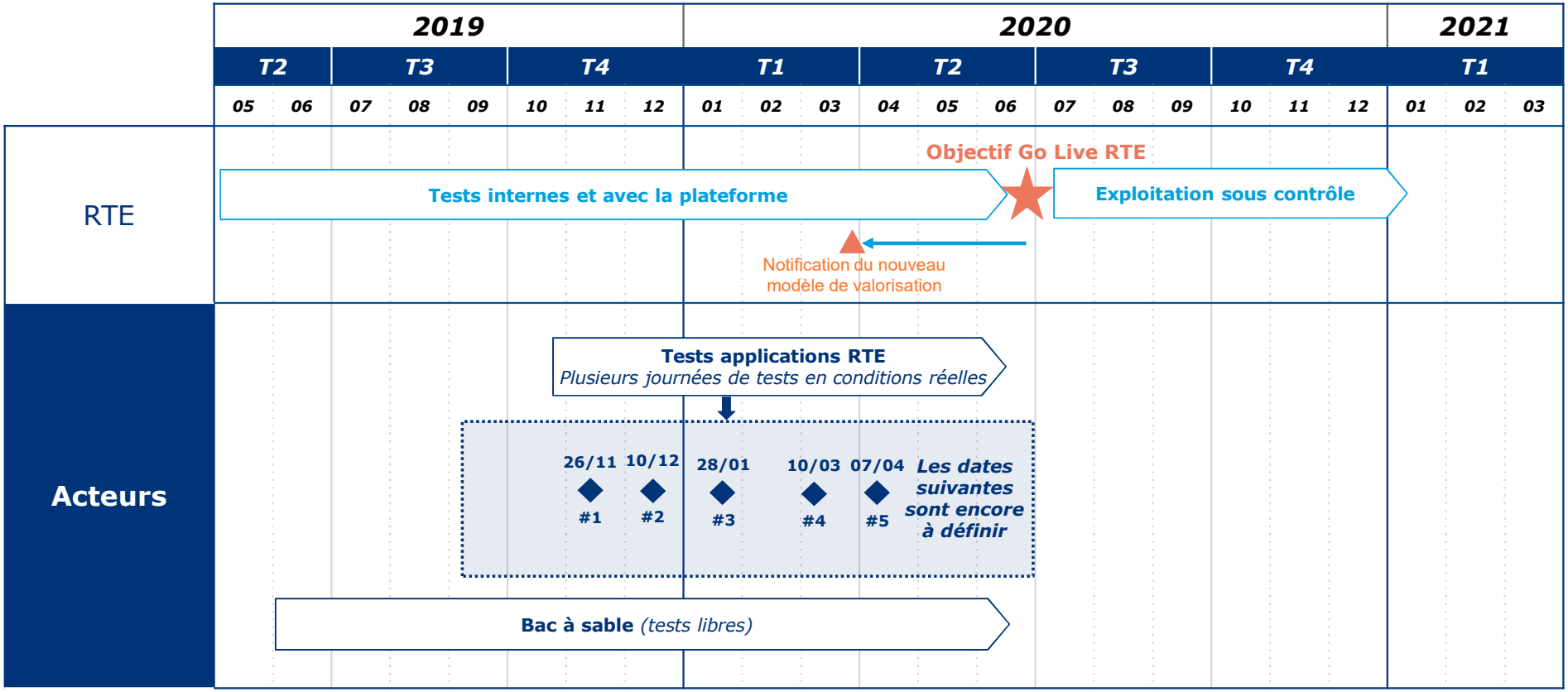


Dérogation de 12 mois accordée par la CRE

Plateforme européenne de réserve de remplacement (RR)

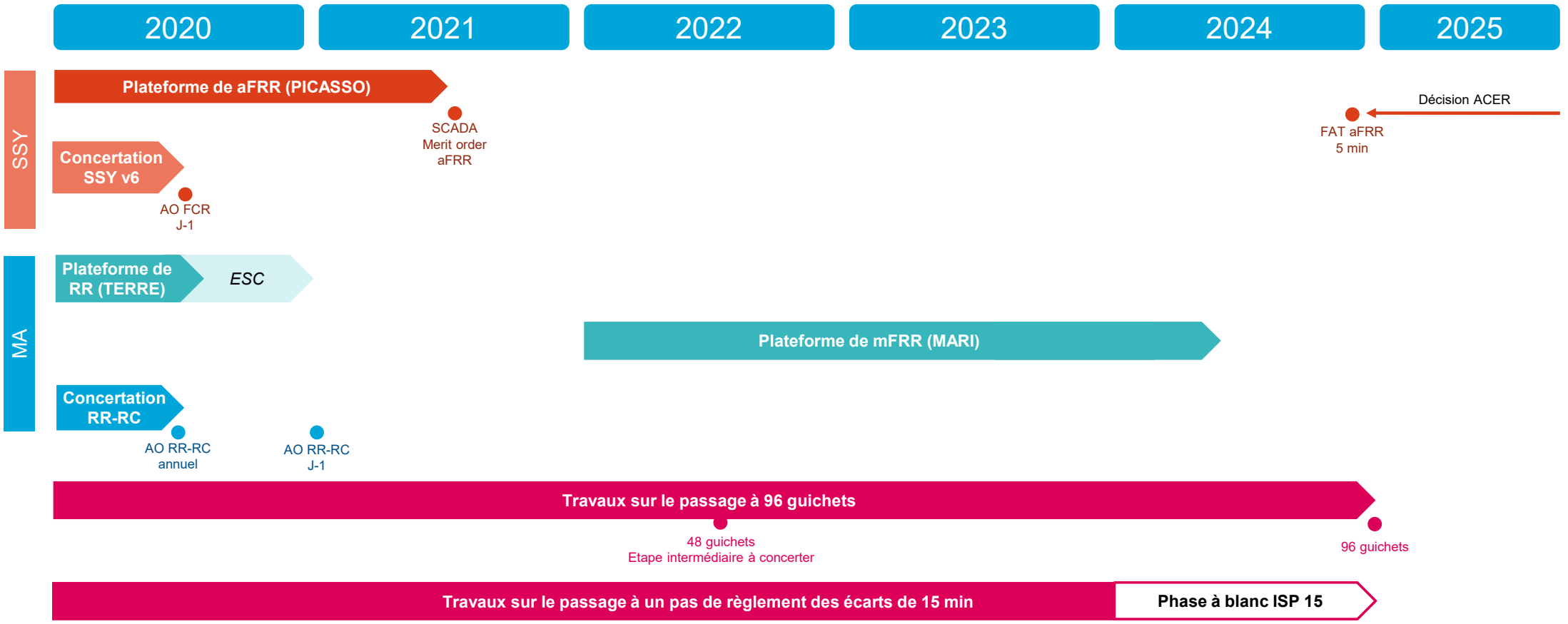
Calendrier de connexion à TERRE

14 &15



Le programme de travail jusqu'en 2025

Calendrier prévisionnel et indicatif



Ce calendrier est prévisionnel notamment sous réserve de l'approbation des autorités de régulation concernées

Pas de règlement des écarts 15 min

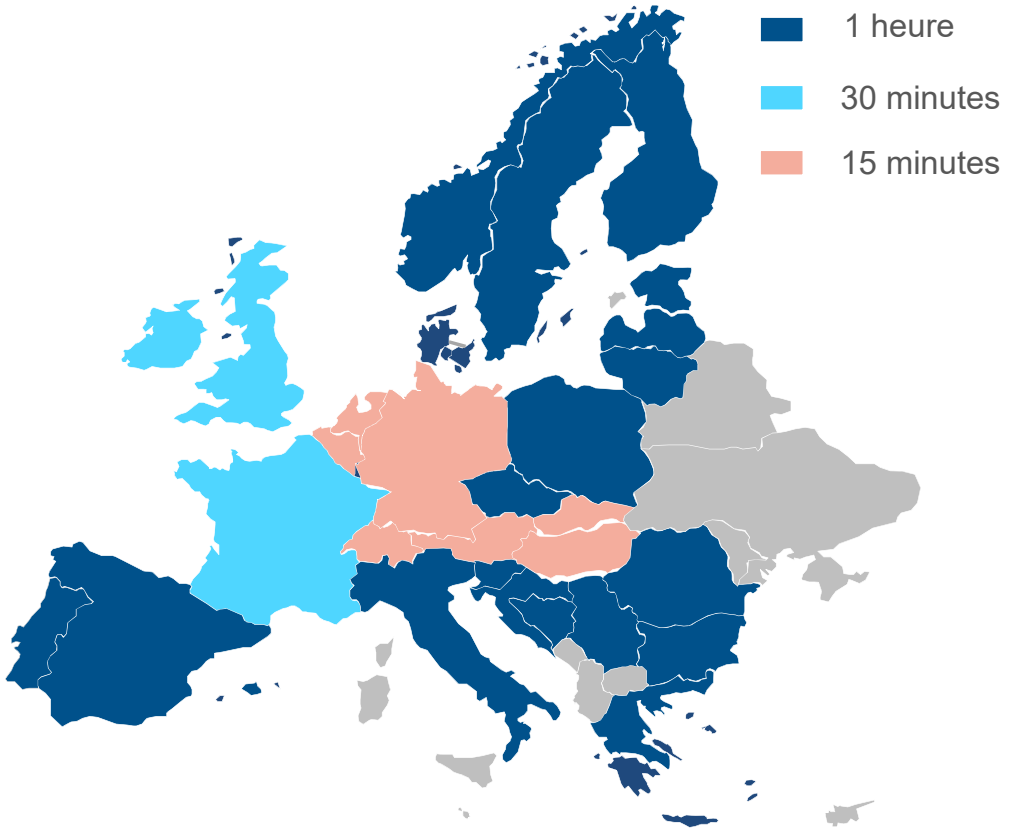
Contexte

Règlement Electricity Balancing

Les gestionnaires de réseau doivent appliquer un pas de règlement des écarts de 15 minutes, au plus tard 3 ans après l'entrée en vigueur du texte, soit d'ici le 18 décembre 2020

Délibération de la CRE du 14 novembre 2018

En application de l'article 62(2)(d) du règlement EBGL, la CRE accorde une **dérogation jusqu'au 1er janvier 2025** pour la mise en œuvre en France du pas de règlement des écarts à 15 minutes dans sa délibération du 14 novembre 2018



Pas de règlement des écarts 15 min

Retours de l'appel à contributions

Déroulé de l'appel à contributions

RTE et ENEDIS ont lancé un appel à contributions relatif aux modalités de mise en œuvre du nouveau pas de règlement des écarts du 19 juin 2019 au 18 juillet 2019

6 acteurs ont répondu

Retours de l'appel à contributions



Principes généraux

- Ne pas anticiper le passage par rapport à janvier 2025
- Mettre en œuvre une granularité 15min sur l'ensemble de la chaine
- Limiter les effets de bord du pas 15min sur les autres processus



Calendrier

- Passage au pas 15min simultané pour tous les GRD
- Option retenue : démarrage en janvier 2025 avec utilisation de la phase à blanc pour sécuriser le démarrage en hiver



Période de fonctionnement à blanc

- Demande d'un historique d'un an minimum en amont de la phase à blanc
- Demande de bascule progressive des flux
- Nécessaire aux acteurs pour caler les modèles de prévision



Organisation de la concertation

- GT ad'hoc commun RTE-Enedis chapeau biannuel pour faire un point d'étape
- Travaux au sein des différents GT concernés

Pas de règlement des écarts 15 min

Les grand principes

Concertation conjointe RTE-Enedis

Organisation de GT ad'hoc ISP 15 min pour suivre l'avancement global

Instruction des différents sujets au sein des GT existants

MA-RE	CGP	Comptage & données
Comptage évolué	COST	Nouveaux services
Effacements	MECAPA	SSY

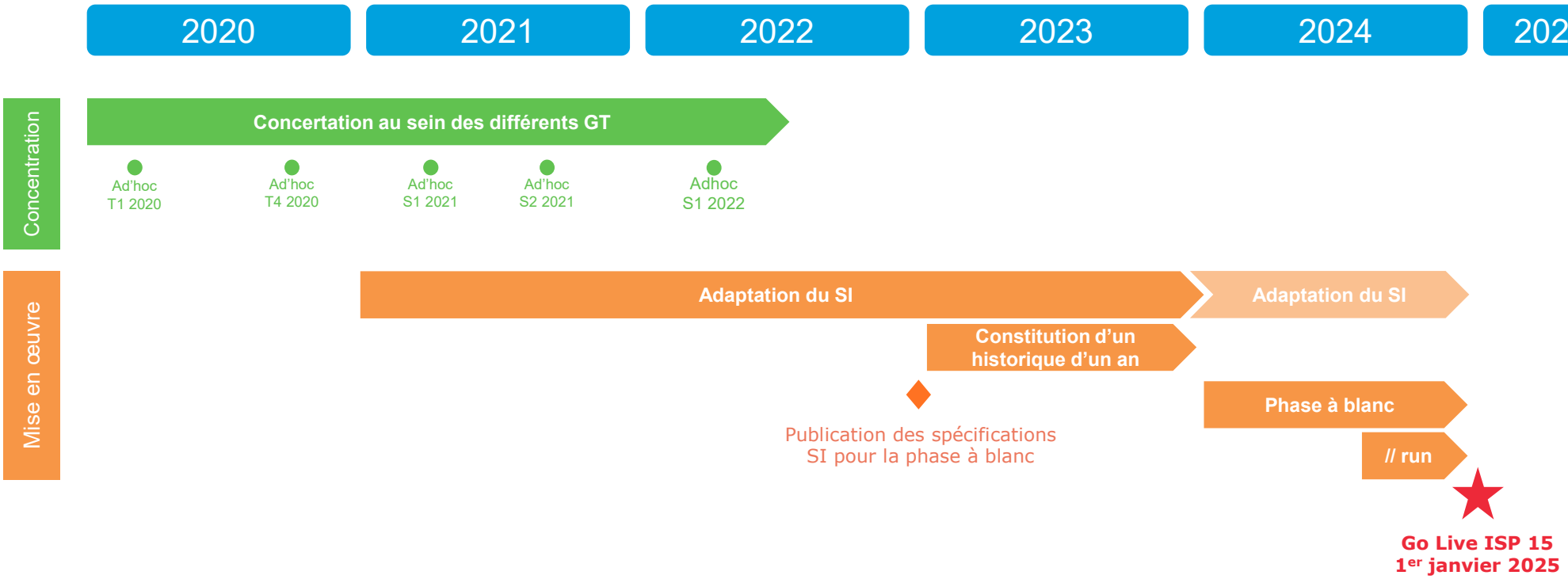
Début de la concertation en mai 2019 suite à la délibération de la CRE

Enjeux forts de coordination du fait des nombreux impacts



Pas de règlement des écarts 15 min

Point d'étape sur les travaux et calendrier



Merci de votre attention